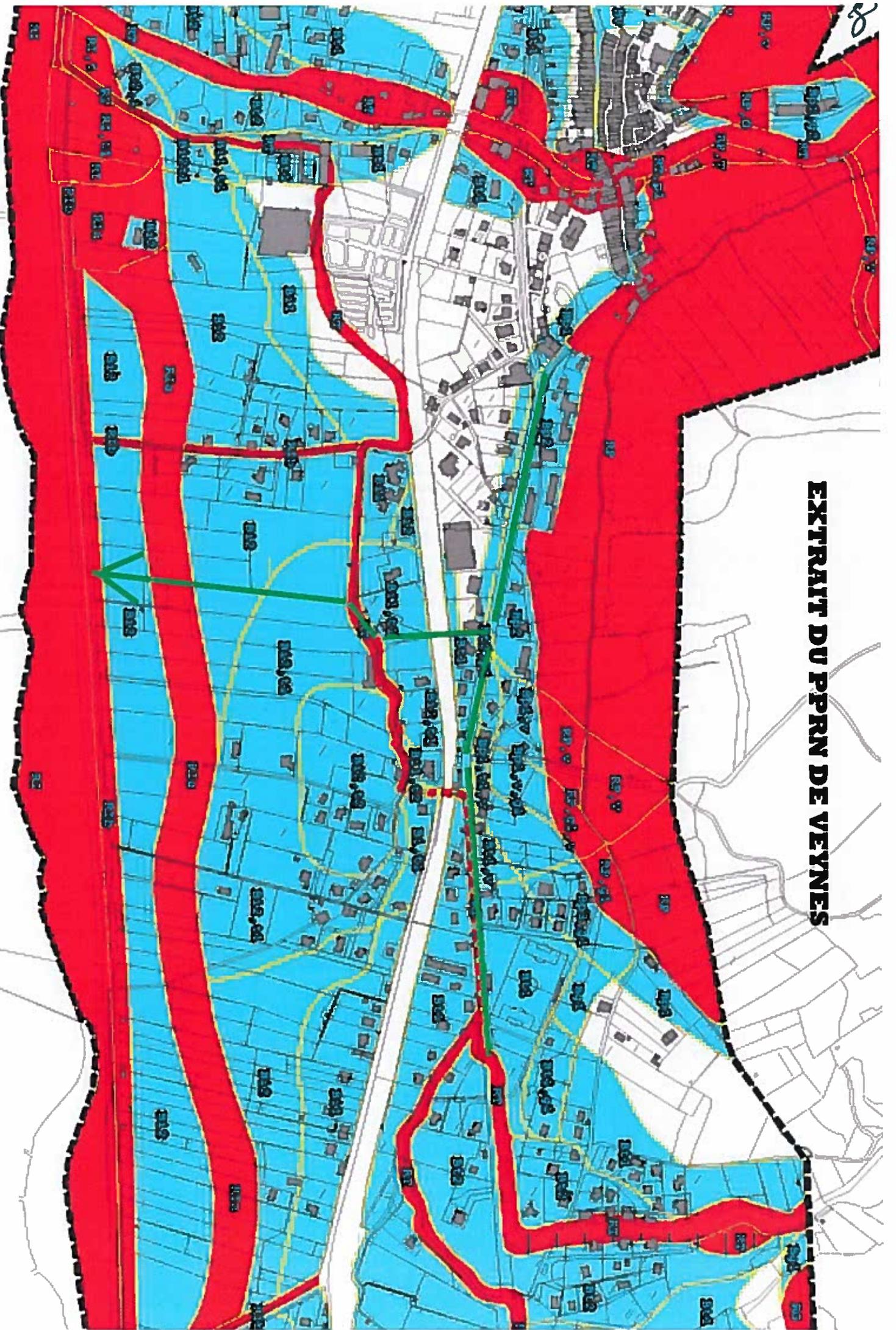


EXTRAIT DU PPRN DE VEYNES





Commune de Veynes

Hôtel de ville – Place de La République - 05400 VEYNES

Gestion des eaux pluviales des quartiers de « La Croix Rouge » et des « Chaussières »

Dossier d'Avant Projet



**Formulaire d'Evaluation simplifiée des incidences Natura
2000**

Mars 2017



Assistance PRO_6

Ingénierie de l'environnement

La Renardière - La Garde - 05000 GAP

Tel: 04 92 53 84 51 – 06 12 82 61 90 – Mail: apg.gap@sfr.fr

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **Commune de Veynes**

Commune et département) : **VEYNES Hautes-Alpes (05)**.....

Adresse : **Hôtel de Ville Place de la République**
.....**05400 VEYNES**.....

Téléphone : **04 92 58 10 22**..... Fax : **04 92 57.29.71**.....

Email : **accueilveynois@free.fr**

Nom du projet :

Gestion des eaux pluviales des quartiers de « La Croix Rouge » et des « Chaussières »

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'Environnement

Avez-vous contacté l'animateur Natura 2000 du site

Oui

NON

1 Description du projet

Voir en annexe 1 description détaillée et annexe n° 2 carte de localisation

a- Nature du projet

Gestion des eaux pluviales des quartiers de « Croix Rouge et des « Chaussières » sensibles aux risques d'inondation.

b- Localisation et cartographie

Commune : **VEYNES**

Lieu-dit : **Quartiers de « Croix Rouge et des « Chaussières**

Code postal : **05400**

Situation du projet par rapport au site Natura 2000

Le projet est situé en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 (indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site)

Site : ...Le BUECH.....n° du site : FR9301519

Le projet ne touche la zone Natura 2000 qu'au niveau de son débouché sur le Petit Buëch, ce qui ne concerne qu'une surface de quelques dizaines de m².

Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le(s) plus proche(s) ?

A (m ou km) du site le plus proche (n° du site : FR.....)

c- Etendue du projet

- Emprises au sol et ou en paroi, temporaire et permanente du projet **10 113 m²**
.....ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

100 à 1 000 m²

1 000 à 10 000 m² (1ha)

> 10 000 m² (>1 ha)

- Longueur - largeur : (m ou km)

Si plusieurs longueurs, préciser les différents linéaires :

- Pour sa mise en place, préciser si le projet générera des aménagements ou de la logistique connexes (exemple : sonorisation, émissions lumineuses, voiries et réseaux divers, parkings, zone de stockage, lieux d'accueil, vestiaires, etc... Si oui, les décrire succinctement :

La réalisation du projet entraîne des terrassements, déblais, remblais, circulations d'engins...etc...

d- Durée prévisible et période du projet :

Projet

diurne

nocturne

Durée précise si connue :(heures, jours)

Période précise :(de tel jour à tel jour)

Et périodes (saison) en cochant la (les) cases correspondante(s)

Printemps

Été

Automne

Hiver

Fréquence (le cas échéant) :

Chaque année

Chaque mois

Chaque semaine

Autres (préciser) : **Les travaux sont prévus en plusieurs tranches de 3 mois environ chacune.**

e-Entretien/Fonctionnement/rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu naturel durant la phase active (exemple débroussaillage mécanique ou manuel, curage de fossé, rejet d'eau pluviale, rejet d'eaux usées, rejets d'hydrocarbures ou d'huiles, pistes à aménager, accès, raccordement réseaux, déchets...) Si Oui les décrire succinctement (fréquence, ampleur etc...).

Le projet nécessite l'aménagement d'un débouché sur le Petit Buëch de quelques dizaines de m², dans une zone déjà essartée.

L'essentiel du projet concerne le rejet d'eaux pluviales, qui dans l'état initial se rejettent de toute façon au Petit Buëch, mais occasionnent des inondations de propriétés.

f- Budget

Coût prévisionnel du projet (cocher la case correspondante)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 à 50 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 100 000 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € | |

2 – Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

a Protections et statuts réglementaires

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle | <input checked="" type="checkbox"/> Espace Boisé Classé |
| <input type="checkbox"/> Arrêté de Protection de Biotope (APPB) | <input type="checkbox"/> Site Inscrit |
| <input type="checkbox"/> Parc National des Ecrins | <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection |
| <input type="checkbox"/> Zone coeur | <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle |
| <input type="checkbox"/> Aire d'adhésion | <input type="checkbox"/> ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) |
| <input type="checkbox"/> Site classé | <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional |
| <input type="checkbox"/> Réserve Biologique Dirigée (RBD) | <input type="checkbox"/> Espace Naturel Sensible (ENS) |
| <input type="checkbox"/> Réserve Biologique Intégrale (RBI) | <input type="checkbox"/> Zone humide |

b Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Pâturage/Fauche |
| <input type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Sylviculture |

Chasse

Pêche

Perturbations diverses
(Inondation, Incendie...)

Décharge sauvage

Commentaires :

Cabanisation

Sports et loisirs
(sports motorisés, VTT,
randonnée, escalade,

sports aériens, sports
d'eaux vives,...)

c- Milieux naturels et espèces

Fournir un extrait de la cartographie des Habitats du Documents d'Objectifs, au 1/25 000°.

Renseigner les tableaux ci-après avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par le projet.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur n° sur la carte de localisation.

Photo 1 : Zone prévue pour le débouché du projet dans le Petit Buëch

Photo 2 : Autre vue de la zone prévue du débouché

Photo 3 : Aspect de la rive après travaux d'entretien Natura 2000 (essartage)



Photo 1 : Zone prévue pour le débouché du projet dans le Petit Buëch



Photo2 : Autre vue de la zone prévue du débouché



Photo 3 : Aspect de la rive après travaux d'entretien Natura 2000 (essartage)

Milieus naturels

TYPE D'HABITAT NATUREL		Intitulé des habitats d'intérêt communautaire
Milieus ouverts ou semi-ouverts	<input type="checkbox"/> pelouse <input type="checkbox"/> pelouse semi-boisée <input type="checkbox"/> lande <input type="checkbox"/> garigue, maquis <input type="checkbox"/> autre :	
Milieus forestiers	<input type="checkbox"/> forêt de résineux <input type="checkbox"/> forêt de feuillus <input type="checkbox"/> forêt mixte <input type="checkbox"/> autres :	
Milieus rocheux	<input type="checkbox"/> falaise <input type="checkbox"/> affleurement rocheux <input type="checkbox"/> éboulis <input type="checkbox"/> blocs <input type="checkbox"/> autres :	
Zones humides	<input type="checkbox"/> fossé, canal X cours d'eau <input type="checkbox"/> lac, étang <input type="checkbox"/> tourbière <input type="checkbox"/> gravière <input type="checkbox"/> prairie humide X autres : forêt-galerie	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix eleagnos code 3240 Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavium code 3250 Forêt-galerie à Salix alba et Populus alba code 92A0
Autres types de milieux	<input type="checkbox"/> arbre(s) mort(s) debout <input type="checkbox"/> arbre(s) vivant(s) présentant une cavité, une fissure	

Espèces faune/Flore

GROUPES D'ESPECES		Cocher si présente	Cocher si potentielle	Autre information (statut réglementaire...)
Plantes				
Crustacés, Mollusques				
Insectes	Azuré de la sanguisorbe (code 1059)		X	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe II <input type="checkbox"/> Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe IV Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 2

Poissons	Blageon (code 1131)		X	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe II Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe III
	Chabot (Code 1163)		X	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe II
Amphibiens, reptiles				
Oiseaux				
Mammifères terrestres	Grand Rhinolophe (code 1304)		X	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe II Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe IV Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Annexe II Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Accord EUROBATS - ANNEXE 1 Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 2

3- Incidence du projet

Les incidences du projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues, la zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Cocher les cases concernées :

X Piétinement

Erosion

Création de pistes ou de chemin

X Modification du réseau hydrographique ou du régime hydrologique

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations

X Bruit (uniquement pendant les travaux)

X Rejets dans le milieu naturel et/ou aquatique

pollutions lumineuses

Déchets

Introduction d'espèce non autochtone

Autres incidences (Préciser)

Décrivez succinctement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèces (type d'habitat, surface) :

Sur une surface de quelques dizaines de m² du fait de l'aménagement de l'exutoire du projet, destruction d'habitat, mais pas d'espèces d'intérêt communautaire.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :

Dérangement des espèces pendant les travaux.

Amélioration de la qualité de l'eau du Petit Buëch

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation,) :

Aucune

4- Mesures d'évitement

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

Éléments ayant une incidence	Habitats ou espèces concernés	Mesures de prévention ou de réduction envisagées
Débit rejeté dans le Buëch	Milieu aquatique	Construction en amont de l'exutoire d'un bassin de rétention pour écrêter les crues du rejet et décanter les eaux.

4- Conclusion

Il est de la responsabilité du pétitionnaire de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

*Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du (des) sites (s) Natura 2000 ;
Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur Natura 2000?

Non → Ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande de réalisation du projet, et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du (des) sites Natura 2000 concerné(s)

Le projet se termine par une sortie vers le Petit Buëch, c'est à ce point de sortie qu'il concerne essentiellement le site Natura 2000. Cette sortie nécessitera un aménagement de quelques dizaines de m² pour le débouché, avec enlèvement de la végétation pour les travaux.

Les habitats concernés (Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix eleagnos* code 3240, Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavium* code 3250, Forêt-galerie à *Salix alba* et *Populus alba* code 92A0) pourront être réduits, mais cela ne concerne qu'une surface extrêmement faible. De plus ces habitats sont très répandus le long du Petit Buëch, dans un état de conservation excellent, et le projet ne change pas l'état dynamique de l'hydrosystème (mesure nécessaire à la conservation de l'habitat, cf DOCOB).

De plus ne seront détruites aucunes espèces (faune ou flore) d'intérêt communautaire.

Les espèces animales pourront subir un dérangement momentané pendant les travaux, mais ne seront pas perturbées dans la réalisation de leur cycle vital (alimentation, reproduction).

Par contre, le bassin tampon qui sera réalisé constituera une vaste zone humide assurant une connexion entre la ripisylve du Petit Buëch et le canal Du Moulin.

Le projet aboutira à une légère amélioration de la qualité des eaux du fait que les eaux pluviales ne seront plus acheminées vers la STEP ce qui perturbe son bon fonctionnement.

Oui → L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier d'évaluation complète des incidences devra être réalisé selon le contenu décrit à l'article R414-23 du code de l'environnement. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou de la déclaration, et remis au service attributaire.

Fait à : ...Veynes.....

Le. 22/11/2017

.Signature :



Le maire

René MOREAU

ANNEXES

Annexe 1 : description détaillée

Annexe 2 : cartes:

Carte de localisation du projet par rapport au site Natura 2000

Cartes des habitats et des localisations d'espèces (extraites du DOCOB)

Annexe 1 : Description détaillée

Il s'agit de l'amélioration de la gestion et l'évacuation des eaux pluviales dans la partie Est de l'agglomération de Veynes.

En effet le réseau public d'évacuation des eaux est encore, actuellement, en grande partie, unitaire (le réseau de collecte reçoit en mélange les eaux usées et pluviales) avec pour conséquence une pollution des eaux de surface et des dysfonctionnements de la station d'épuration en charge du traitement des eaux de la collectivité.

En outre, le réseau existant de collecte et d'évacuation des eaux pluviales dans la partie Est de l'agglomération de Veynes est insuffisant quant à son dimensionnement et quant à la gestion de ses rejets, avec pour conséquences de fréquents débordements sur la voie publique (RD 994) et chez les riverains.

Les travaux à réaliser consistent essentiellement à mettre en place des canalisations de grandes dimensions qui seront enterrées principalement sous des voies publiques, de la création d'un bassin tampon à creuser dans la plaine du Buëch pour permettre une rétention d'eau en cas d'orages et éviter des rejets massifs, et d'une sortie maîtrisée des volumes d'eau dans le Petit Buëch.;

Le réseau à construire comportera 3 branches principales :

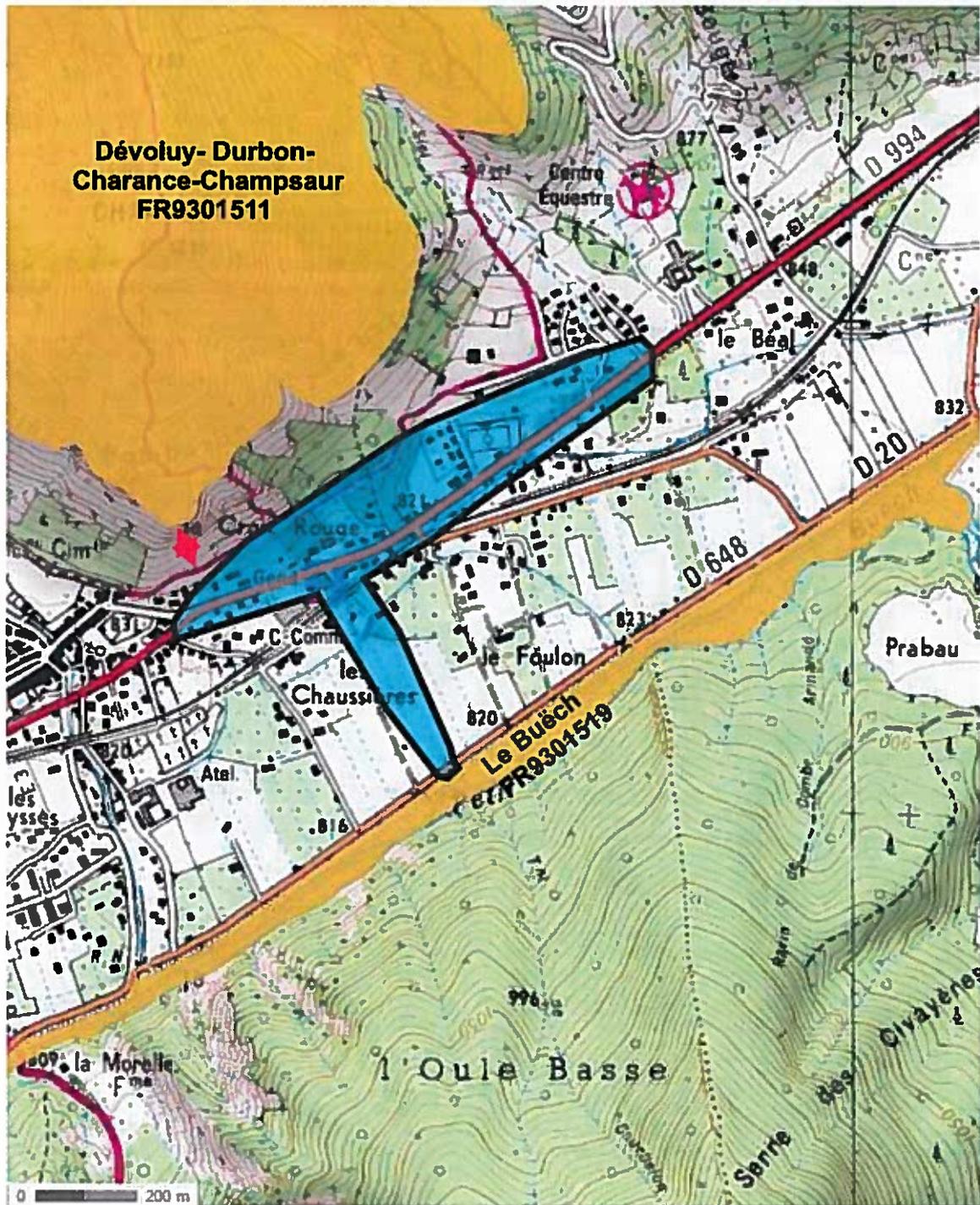
- une branche Ouest dénommée « B1 » qui descendra sur la bordure Nord Ouest de la RD994, depuis la base de la rue Anatole France jusqu'au point bas de « La Maison Technique »
- une branche Est dénommée « B2 » qui descendra sur la bordure Nord-Ouest de la RD 994 depuis l'extrémité inférieure de la parcelle AT 507, en amont de l'ancien stade jusqu'au point bas de « La Maison Technique » ;
- une branche nommée « B3 » qui descendra du point bas de « La Maison Technique jusqu'au lit du Buëch en passant sous la voie SNCF et sous le canal du Moulin.

La branche B3 du projet comportera un bassin tampon dans lequel les eaux admises seront prioritairement infiltrées et stockées jusqu'à atteindre un volume de 2 380 m³ soit, pour un débit en entrée de 5 m³/s, une durée d'environ 10 mn, avant d'être déversées dans le Petit Buëch avec le débit excédentaire qui n'aura pas pu être infiltré dans le sol de la plaine. Après la fin des apports, le bassin tampon se videra par infiltration en 2h30 environ.

L'option d'un débit de fuite par le fond du bassin vers le Buëch, n'a pas été retenue à cause de la faible revanche par rapport au niveau du Buëch et des risques de remontées en cas de crues.

Annexe 2 : cartes

Annexe 2 : cartes



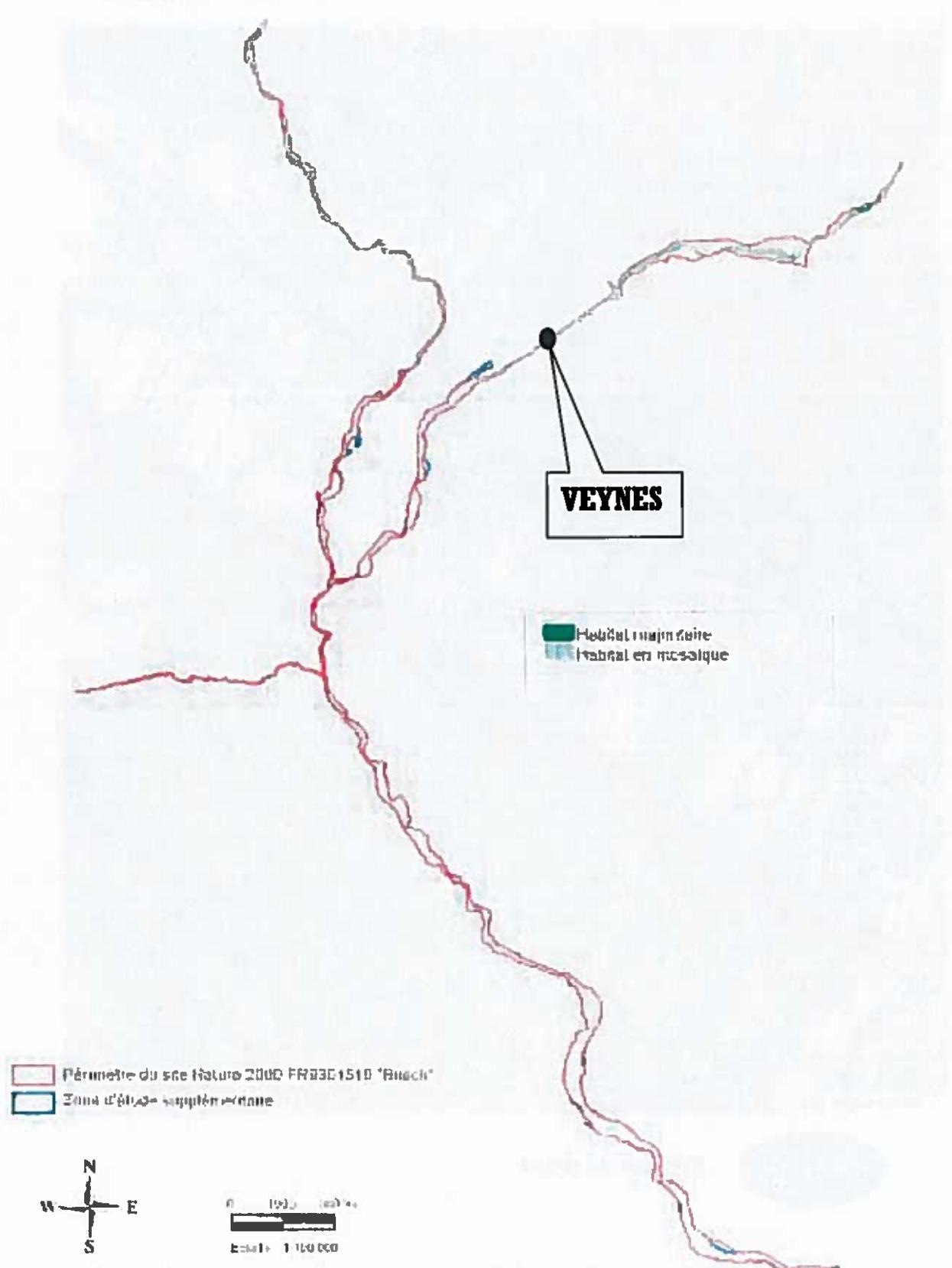
Emprise du projet

**Situation du projet par rapport
aux site Natura 2000 Directive « Habitats »
Le projet débouche dans le site Natura 2000 « Le Buëch »**



Habitat d'intérêt communautaire - Code EUR 25 : 3240

Prévisions spatiales des habitats naturels d'intérêt communautaire à l'échelle communale



— Périmètre du site Natura 2000 FR9301519 "Buëch"
— Zone d'étude supplémentaire

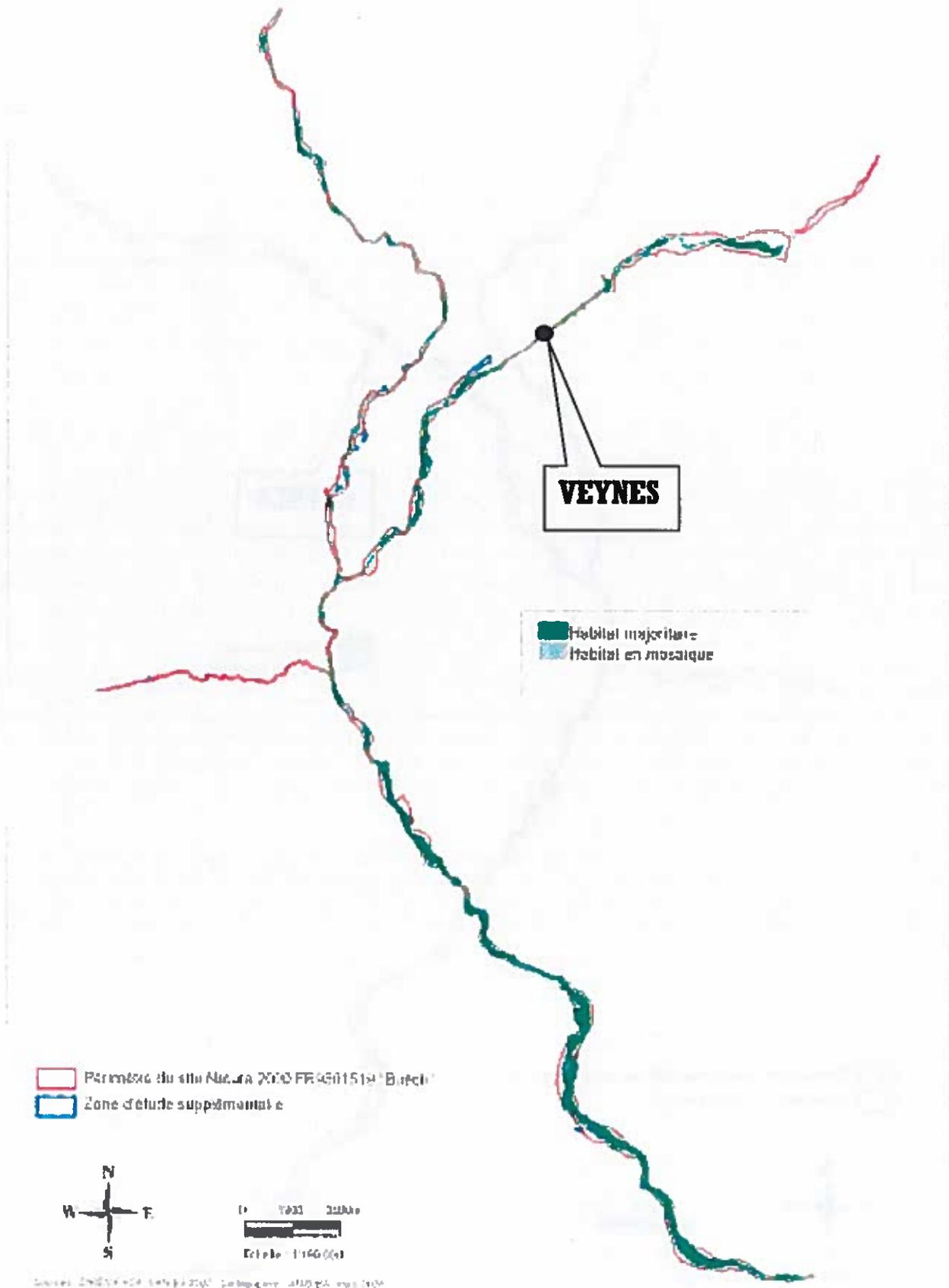


0 100 200 m
Echelle: 1:150 000



Habitat d'intérêt communautaire - Code EUR 25 : 3250

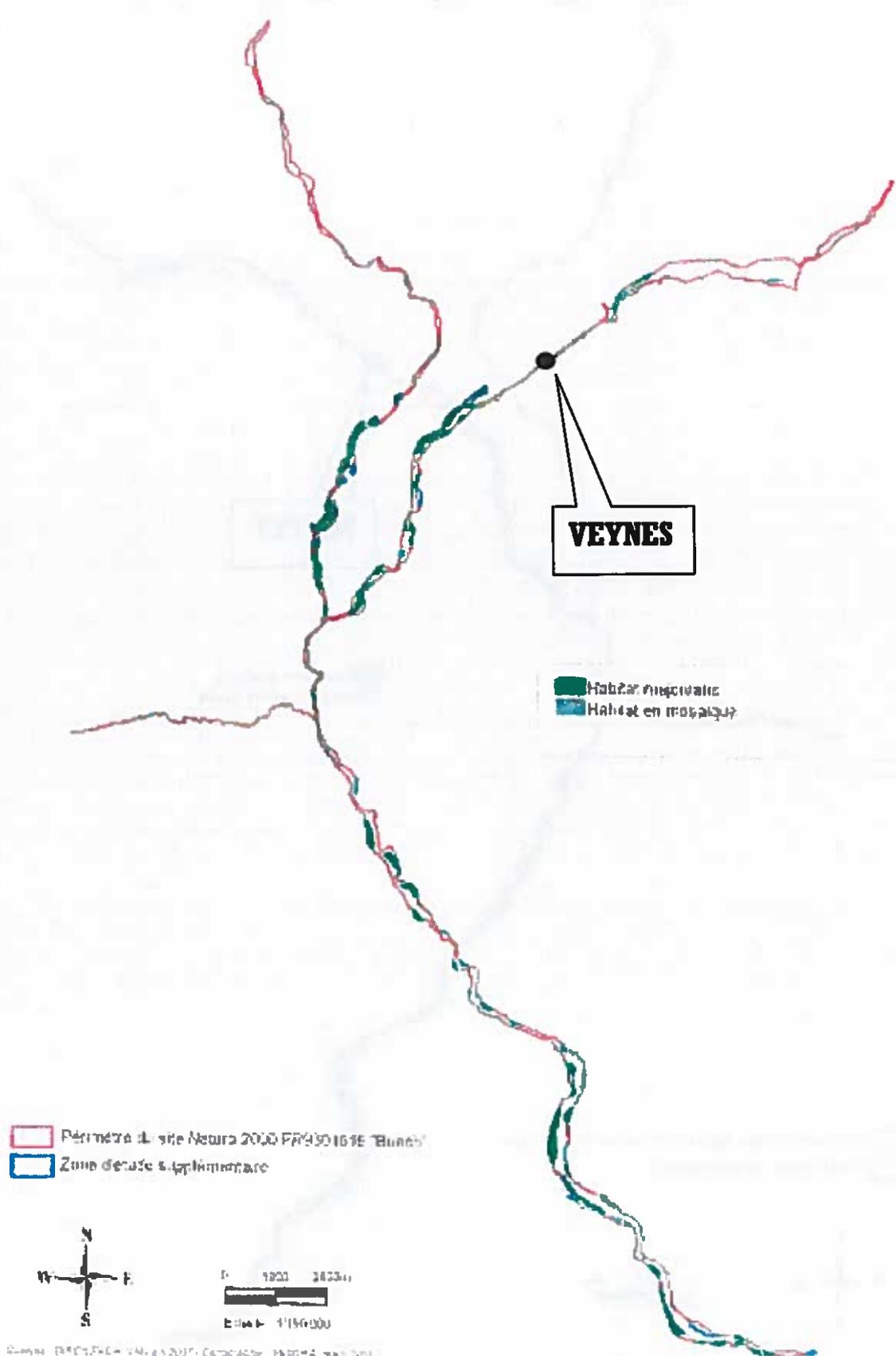
Enlèvement des macrophytes et décharge de déchets





Habitat d'intérêt communautaire - Code EUR 25 : 92A0

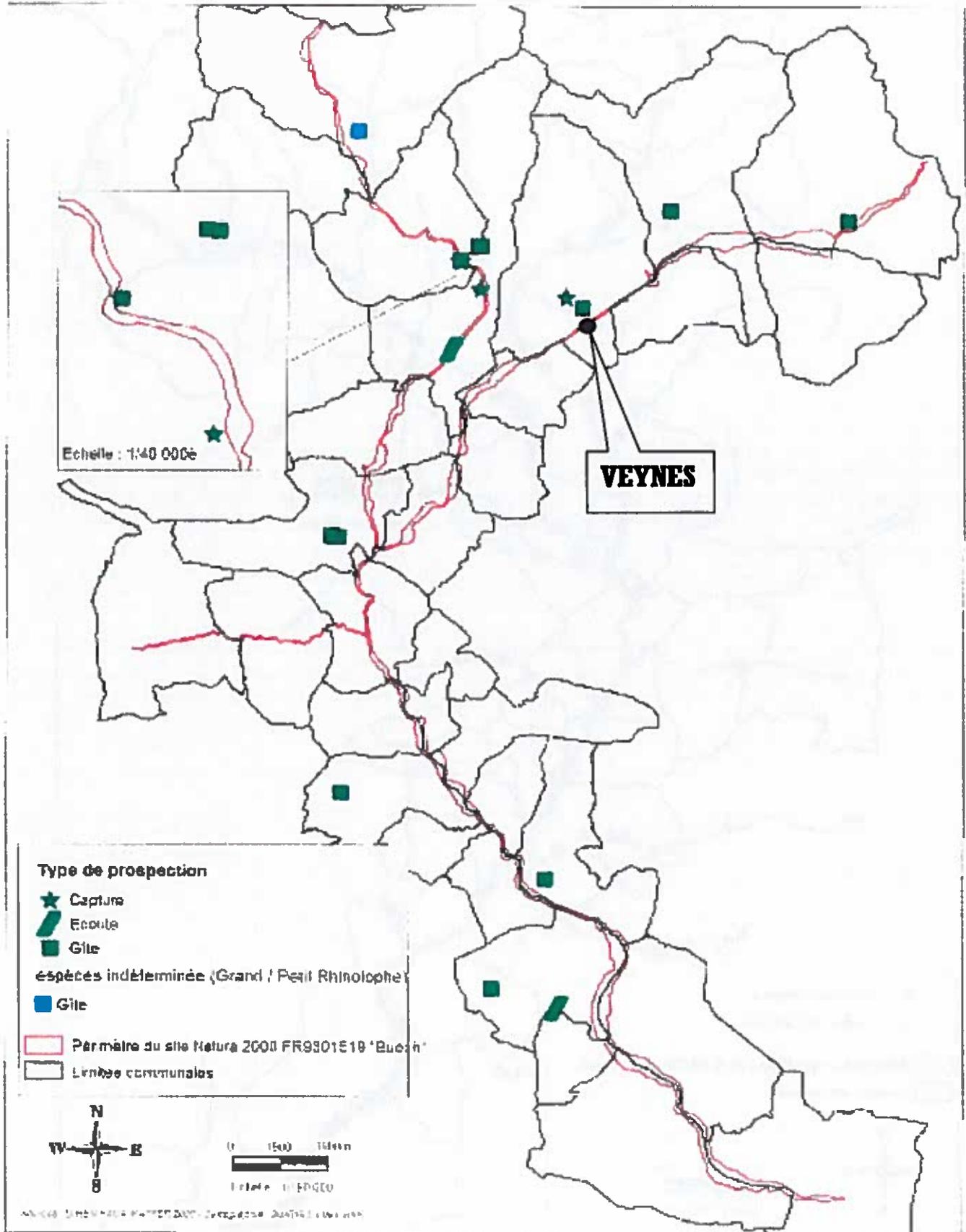
Fleuve-garènes Sabre et Peulade 002





Grand Rhinolophe (code : 1304)

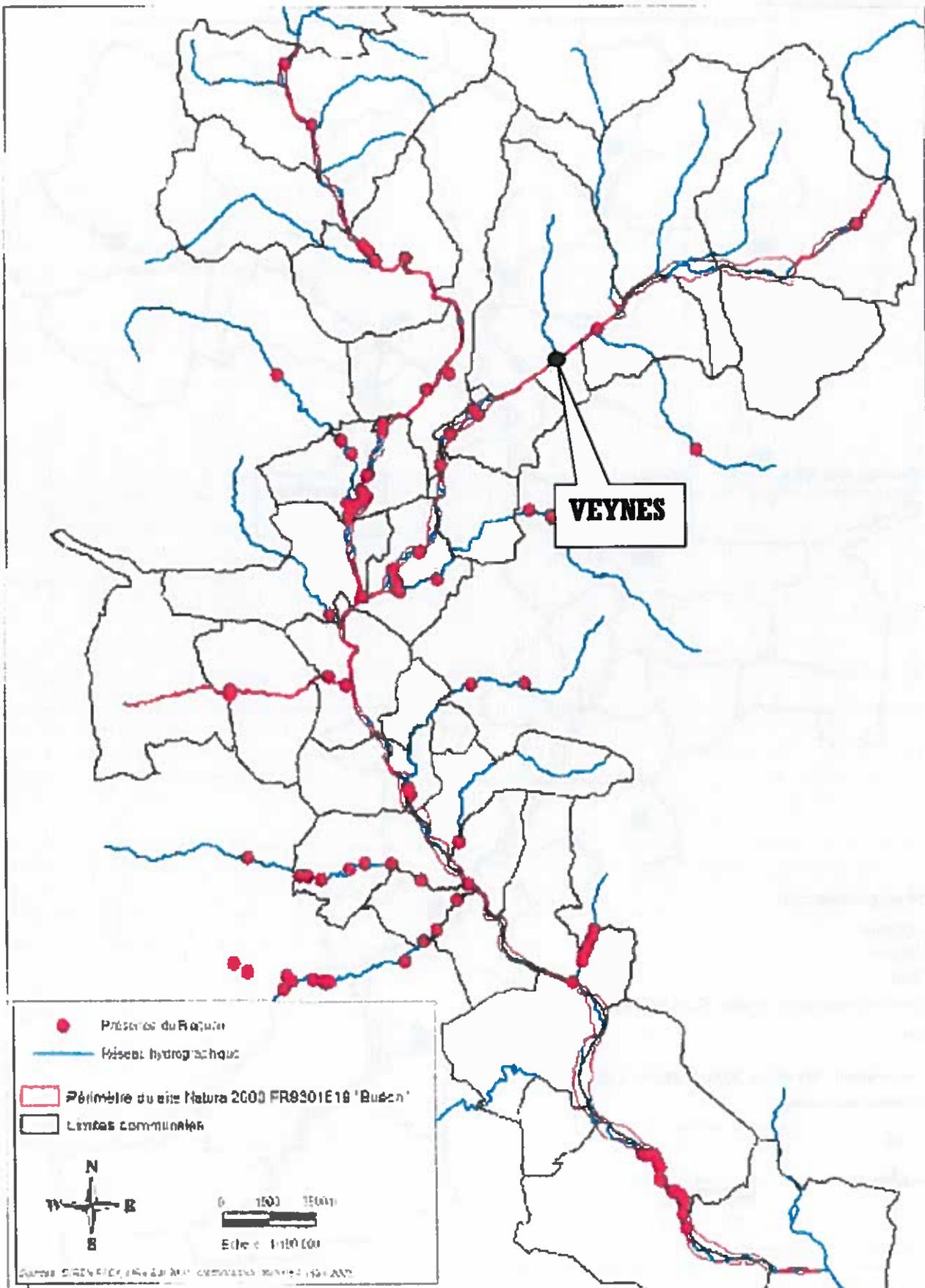
Rhinolophus ferrugineus





Blageon (code : 1131)

Leuciscia soula





Azuré de la Sanguisorbe (code : 1059)

Maculinea tetelus

